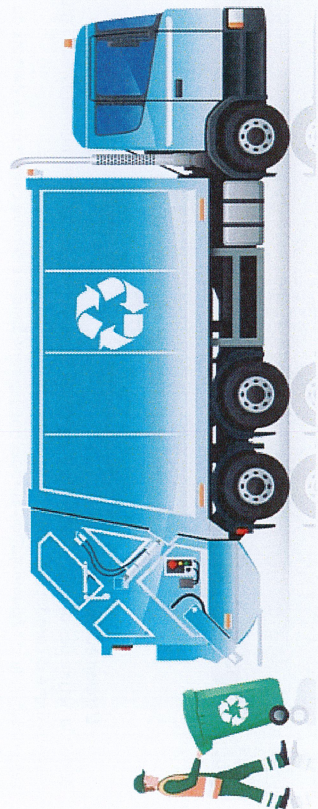




RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS
—
EXERCICE 2025



PARCE CE QUE LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1- DÉFINITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS...	6
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	7
2. PRESENTATION DU SERVICE AU SEIN DE LA CCCP	8
3. LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE DE COLLECTE ET LA RECYCLERIE DE CAURO.....	8
2- INDICATEURS TECHNIQUES	9
1. LES CHIFFRES CLES DE 2025.....	10
3- INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	18
1. MONTANT GLOBAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT REPARTITION DES COÛTS	19
2. EVOLUTION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT	19
3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SPGD	20
4. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SPGD	20
4- POLITIQUE DEVELOPPEE PAR LA CC DU CELAVU-PRUNELLI EN MATIERE DE DECHETS	21
1. RÉALISATIONS 2025	22
PROGRAMMATIONS POUR 2026.....	23
CONCLUSION.....	25



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



En Corse, les 19 intercommunalités ont conservé leur compétence « collecte ». C'est-à-dire qu'elles ont en charge l'achat, l'entretien et la collecte des bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif. Les intercommunalités adhérentes ont transféré au SYVADEC la compétence « traitement ». Il assure à leur place le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Le SYVADEC réceptionne les flux collectés par les intercommunalités sur ses installations (recycleries, quais de transfert, centres de regroupement de bio-plateformes de compostages, centres de stockage), recycle les déchets triés et enfouit les déchets résiduels. Les intercommunalités mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

LES MISSIONS DU SYVADEC :

- Construit et gère les infrastructures de traitement dont notamment le centre d'enfouissement Viggianello I.
- Assure le transfert et le transport des déchets.
- Gère les filières de recyclage en lien avec les éco-organismes.
- Met en place et collecte les bornes textiles.
- Encourage la pratique du compostage en lien étroit avec les services des intercommunalités adhérentes.
- Mène des actions de sensibilisation du grand public et des scolaires via le programme EcoScola.

LES MISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Met en place des actions de prévention et de réduction des déchets.
- Assure la collecte en porte à porte, en apport volontaire et point de regroupement de l'ensemble des flux.
- Gère les équipements de pré-collecte (bacs, colonnes...) et de collecte.
- Informe et sensibilise les usagers au tri et à la réduction des déchets.
- Assure le suivi des composteurs de proximité.

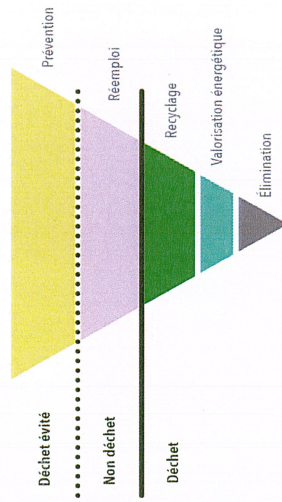
INTRODUCTION

Le cadre législatif et réglementaire

❖ L'Union européenne :

définit la nature des déchets, établit les principes et les objectifs pour les États membres. Elle rappelle la responsabilité du producteur de déchets et le droit à l'information du public.
Les principes de la réglementation européenne figurent dans la directive cadre sur les déchets du 19 novembre 2008.

Elle définit la hiérarchie des modes de traitement des déchets : en priorité réduire la production et la nocivité des déchets (prévention, éco-conception, réemploi, économie de la fonctionnalité...), réutiliser, recycler, valoriser énergétiquement et in fine éliminer les déchets résiduels dans les meilleures conditions environnementales.



❖ L'Etat

définit la politique européenne à l'échelle nationale : La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte – LTECV – du 17 août 2015 et la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – LAGEC – du 10 février 2020, définissent des objectifs chiffrés de la politique nationale de gestion des déchets. La loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a confié aux régions la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets.

❖ En Corse

la Collectivité de Corse définit et planifie la politique globale de gestion des déchets. A ce titre, elle élabore le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD).

❖ la Communauté de communes Celavu-Prunelli

conformément à l'article L5214-16 du CGCT, exerce de plein droit la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au lieu et place des communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal.



Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

Cadre réglementaire (CGCT art. L2224-17-1 et décret n°2015-1827)

Le RPQS est établi conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et aux textes d'application en vigueur. Il présente, pour l'année analysée, les principaux indicateurs techniques, environnementaux et financiers du service public de prévention et de gestion des déchets.

Ce rapport poursuit trois objectifs :

- Informer les usagers sur le service rendu et les performances obtenues
- Renforcer la transparence sur l'organisation et les coûts du service
- Outiller le pilotage et l'amélioration continue (qualité, efficience, maîtrise des impacts).

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Par-delà l'obligation réglementaire, ce rapport est l'occasion d'affirmer les ambitions et d'afficher les réalisations de la CCCP en matière de gestion des déchets. Il fournit les indicateurs d'ordre technique et financier permettant d'illustrer au mieux l'activité des services.

Afin de faciliter la connaissance de la nature et du niveau de l'offre de service public par la population et engager un vrai dialogue sur la modernisation et l'amélioration du service, ce rapport sera diffusé sur le site internet www.celavu-prunelli.fr.

1- DÉFINITION ET DÉLIMITATION DU SERVICE PUBLIC COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA CCCP

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Les caractéristiques géographiques de ce territoire entre le péri-urbain et le rural de montagne ont des impacts non négligeables sur la gestion des déchets. Elles engendrent un habitat dispersé qui représente une contrainte forte sur la collecte des déchets puisque les distances à parcourir sont plus importantes et induisent une difficulté de rationalisation du dispositif de collecte au regard du tonnage collecté.

Les activités touristiques qui entraînent des pics de fréquentation d'environ 20% ne sont pas non plus sans conséquence sur la gestion des déchets. Elles nécessitent notamment une adaptabilité des fréquences de collecte à la saisonnalité.

2. PRESENTATION DU SPGD AU SEIN DE LA CCCP

Fonction	Nombre d'agent(s)
Chef de service	1
Chefs de secteur	2
Chauffeurs polyvalents	12
Agents de collecte	7
Agents de voirie	2 (à mi-temps sur la collecte des déchets)
Secrétariat	1
Ambassadeurs du tri	2

3. LES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE DE COLLECTE ET LA RECYCLERIE DE CAURO

Types de déchets	Types de collectes					Recyclerie de Cauro
	Point de regroupement	Porte à porte	Point d'apport volontaire	Encombrants	Bornes textiles	
Ordures ménagères						
Emballages						
Papier						
Verre						
Carton						
Biodéchets						
Textiles						
DÉEE						
Meubles						
Métaux						
D Déchets verts						
Gravats						
DDS						
Tout venant						
Lampes						
Piles						
Batteries						
Cartouches d'encre						

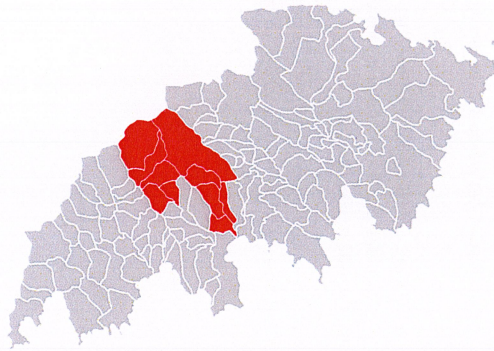
Le règlement de collecte intercommunal de collecte des déchets ménagers a été adopté par arrêté du Président le 3 décembre 2021.

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes Celavu-Prunelli (CCCP) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), créée suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la vallée du Prunelli et de l'intégration des communes de Bastelica, Bastellicaccia, Eccica-Suarella, Ocana, Tolla à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de la Gravona au 1er janvier 2017.

Cet EPCI regroupe aujourd'hui 10 communes réparties sur un territoire d'environ 381.53Km².

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI



9 360 habitants au 1^{er} janvier 2021, (population totale INSEE)

Impact du tourisme sur le SPGD :

Entre juin et septembre 2025, le taux de variation de population saisonnier par rapport aux **ordures ménagères résiduelles** (OMr) collectées est d'environ 20,28%.

Ce taux est calculé par rapport à l'augmentation du tonnage d'OMr durant cette même période.

- Moyenne haute saison : 255 T (de juin à septembre)
- Moyenne basse saison : 212 T

Bastelica	517
Bastellicaccia	4 366
Bocognano	373
Carbuccia	383
Eccica-Suarella	1 393
Ocana	648
Tavera	417
Tolla	123
Ucciani	509
Vero	631
TOTAL	9 360

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

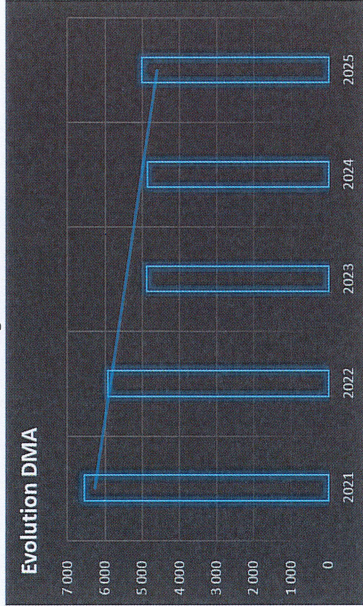


1. LES CHIFFRES CLES 2025

❖ Evolution du tonnage des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) 2021/2025

A l'échelle régionale en comparant la production globale des années 2024 et 2025, nous observons une augmentation de 9% des déchets traités de 9%

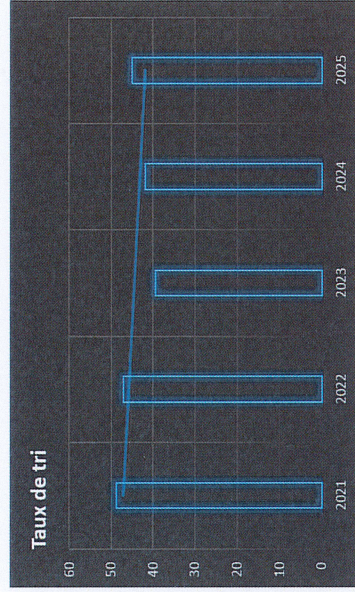
Au sein de l'intercommunalité, le constat est moindre avec une augmentation de 3% :



DMA	Total
2021	6 561
2022	5 920
2023	4 887
2024	4 868
2025	5 010

La moyenne régionale de DMA est de 628kg/hab en Corse et de 542kg/hab sur le territoire de la CCCP. 4ème intercommunalité à l'échelle de la région Corse.

❖ Evolution du taux de tri 2021/2025

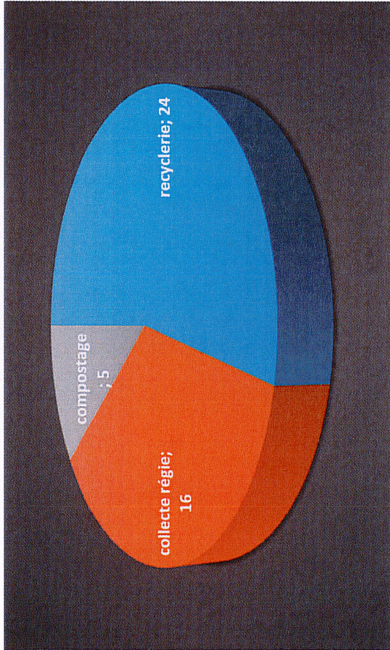


Année	Taux de tri
2021	48,81
2022	47,23
2023	39,55
2024	42,00
2025	45,00

La moyenne régionale concernant le taux de tri est de 41% à l'échelle régionale

2- INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition de la part valorisable 2025



L'ORGANISATION DE COLLECTE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La CCCP gère en régie la collecte des ordures ménagères et du tri ainsi que leur acheminement vers les centres de traitement, sur l'ensemble du territoire intercommunal.

L'EPCI a délégué au SYVADEC l'exercice de la compétence valorisation et traitement. Les déchets résiduels et valorisables collectés sur le territoire de la CCCP par le service de l'EPCI sont déposés chez des prestataires désignés par le SYVADEC. A compter de cette dépose, le syndicat régional assure le conditionnement, le transport, tri et traitement des déchets déposés.

Les déchets résiduels :

Les sites de Viagianello (société Lanfranchi Environnement) et de Prunelli di Fiumorbu (géré par la STOC) assurent le traitement de l'ensemble des déchets résiduels de la Corse.

Les déchets valorisables :

Les déchets valorisables collectés par la CCCP sont acheminés, en fonction des matériaux, dans deux quais de transfert, prestataires du Syvadec : Environnement Services, à Balône, et Corse Euro-Déchets, à Caldaniccia.

Le verre et les journaux collectés sont directement acheminés vers des filières de traitements agréés (plateforme de retraitement pour le verre et industrie papetière pour les journaux).

Les emballages sont expédiés vers un centre de tri, qui se charge de séparer les divers flux (métaux, plastiques,...) ; les repreneurs agréés récupèrent ensuite ces matériaux pour les amener vers les filières adéquates (industries sidérurgiques, plasturgiques,...).

Les fermentescibles sont déposés sur le site de Ferticompost.

Le détail des circuits est communiqué dans le rapport annuel du Syvadec, consultable sur son site internet.

Collecte des OMr (Ordures Ménagères résiduelles).

La CCCP gère en régie la collecte des OMr en bacs roulants sur le territoire communautaire.

Fréquence de collecte :

Communes	Nbre de passage en collecte OMr/semaine	Jours de collecte
Bastelica	3	Lundi, Mercredi, Vendredi
Bastelicaccia	5	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi sur les points PDR.
	1	Sur les points en porte à porte
Bocognano	3	Lundi, Mercredi, Vendredi
Carbuccia	3	Lundi, Mercredi, Vendredi
Eccica-Suarella	3	Lundi, Mercredi, Vendredi
Ocana	3	Lundi, Mercredi, Vendredi
Tavera	3	Lundi, Mercredi, Vendredi
Tolla	3	Lundi, Mercredi, Vendredi
Ucciani	3	Lundi, Mercredi, Vendredi
Vero	3	Lundi, Mercredi, Vendredi

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 27/07/2026

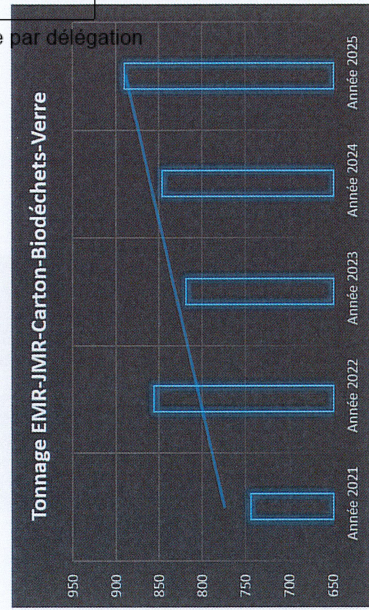
Pour l'autorité compétente par délégation



Type de contenant :

- La collecte du tri des ménages en bacs : bacs roulants EMR/Papiers/Verre/Biodéchets de 120 à 1100 l
- La collecte des bornes aériennes : bornes aériennes de 3 à 4 m3

Tonnages collecte sélective:



EMR-JRM-Verre-Carton-Biodéchets	Tonnage
Année 2021	744
Année 2022	856
Année 2023	819
Année 2024	847
Année 2025	890

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants est réalisée, en porte à porte sur rendez-vous, à l'aide de camions plateau dans les 10 communes. Notre EPCI est adhérente au service recyclerie proposé par le SYVADEC depuis 2020. Ainsi, la recyclerie de Caurio accueille les administrés et les tournées d'encombrants de la com-com de la Pleve de l'Ornano et du Taravo ainsi que de la com-com du Celavu-Prunelli. Une clef de répartition annuelle est appliquée à chaque flux de la recyclerie afin de dispatcher entre les EPCI les tonnages des différents flux. (Cf chapitre recyclerie)

Afin de pouvoir proposer aux habitants du secteur de la Gravona un service de recyclerie, le SYVADEC a mis en place une recyclerie mobile basée sur la commune d'Ucciani, tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 9h à 14h. Des problèmes mécaniques ont entraîné de nombreuses annulations lors de l'année 2025.

Fréquence des collectes effectuées en régie :

- Un passage hebdomadaire sur les 5 communes du Prunelli (sauf Bastelicaccia : 2 passages) ;
- Deux passages hebdomadaires sur les 5 communes de la haute vallée de la Gravona.

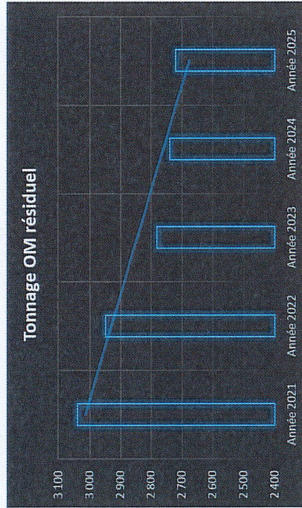
Communes	Jour de collecte
Bocognano	Lundi/Mercredi
Carbuccia	Mardi/Jeudi
Tavera	Lundi/Mercredi
Ucciani	Mardi/Jeudi
Vero	Mardi/Jeudi

Communes	Jour de collecte
Bastelica	Mardi
Bastelicaccia	Lundi/Mercredi
Eccica-Suarella	Vendredi
Ocana/Tolla	Jeudi

Types de contenant :

Bacs roulants de 120 à 770l

Tonnages



OMR	Tonnage
Année 2021	3039
Année 2022	2947
Année 2023	2779
Année 2024	2738
Année 2025	2719

Collecte sélective

La CCCP gère en régie la collecte sélective en bacs roulants ainsi que la collecte des bornes aériennes sur le territoire communautaire.

Fréquence de collecte

La collecte des bornes aériennes

Communes	Nombre de bornes				Fréquence de collecte			
	Jaune	Bleu	Verre	Carton	Jaune	Bleu	Verre	Carton
Bastelica	2	1	1	6	1x/2sem	1x/mois	1x/2sem	1x/sem
Bastelicaccia	5	4	7	5	2x/sem	1x/mois	1x/2sem	2x/sem
Bocognano	2	2	2	2	1x/sem	1x/mois	1x/2sem	1x/sem
Carbuccia	2	1	1	0	1x/sem	1x/mois	1x/mois	1x/sem
Eccica-Suarella	3	3	3	2	1x/sem	1x/mois	1x/mois	1x/sem
Ocana	1	1	2	1	1x/2sem	1x/mois	1x/mois	1x/sem
Tavera	1	1	1	1	1x/sem	1x/mois	1x/mois	1x/sem
Tolla	1	1	1	1	1x/2sem	1x/mois	1x/mois	1x/sem
Ucciani	1	1	1	1	1x/sem	1x/mois	1x/mois	1x/sem
Vero	1	1	1	1	1x/sem	1x/mois	1x/mois	1x/sem

En fonction du niveau de remplissage, ce planning peut être modifié afin de répondre au plus vite aux besoins.

La collecte du tri des ménages en bacs

Communes	Nombre de passage collecte du tri en bacs hebdomadaire	Jours de collecte
Toutes les communes de la CCCP en Point De Regroupement	2	Mardi, Jeudi
Bastelicaccia en Porte à Porte	1	Variable selon les quartiers

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour la collecte des encombrants :

Marque	Immatriculation	date de mise en circulation	type véhicule	capacité
Iveco	ET368MH	22/01/2018	BENNE	1m3
Renault	BH305BE	21/01/2011	BENNE	1m3
Renault	CG132SP	21/06/2012	BENNE	3m3
Renault	EF378HD	19/09/2016	BENNE	1m3
Renault	FX987XZ	18/03/2021	BENNE	1m3
Renault	GY255CM	05/07/2024	BENNE	1m3

Focus sur les recycleries :

- Recyclerie de Cauro

La CCCP ne possède pas de recyclerie fixe sur son territoire.

Aussi, le SYVADEC nous a orienté vers la recyclerie de Cauro qui accueille les usagers mais également les tournées d'encombrants des com-com du Celavu-Prunelli et celle de la Pieve de l'Ornano et du Taravo.

Une clé de répartition des flux annuels est appliquée aux tonnages réceptionnés dans la recyclerie.

Cette clé permet de calculer pour chaque adhérent les tonnages de chaque flux, les cotisations appelées sur le tout-venant résiduel et les soutiens reversés sur les flux de meubles et DEEE.

Clé de répartition 2025	%
Celavu-Prunelli	52%
Pieve d'Ornano et du Taravo	48%

Les tonnages recyclerie Cauro :

(flux pris en compte : tout venant, métaux, DEEE, meuble, végétaux, gravats, tout venant valorisé, pneu, DDS, biodéchets, textile, carton).

Tonnage recyclerie Cauro	
2021	2 599
2022	1 924
2023	954
2024	968
2025	1 170

- Recyclerie mobile Ucciani, recyclerie solidaire Basteliccaccia

Inauguration le 7/02/2023 avec permission de voirie de la Collectivité De Corse



Bornes textiles

Les bornes textiles sont collectées par le SYVADEC ; elles sont au nombre de 11 sur le territoire (Basteliccaccia, Bocognano, Eccica-Suarella, Tavera et Vero).

Cette année, 33 Tonnes ont ainsi été collectées.

Fermentescibles

Le compostage :

Le tonnage estimé du biodéchets composté représente 5% de la part du taux de tri de notre EPCI (source Syvadee).

Les distributions gratuites de composteurs de jardins ont commencé en 2009 sur tout le territoire. A partir de 2021, le Plan Biodéchets de la CCCP fixe l'objectif à 1 638 composteurs.

A ce jour, ce sont près de 2 000 composteurs qui ont été distribués sur le territoire communautaire



Le taux de couverture de la population équipé en composteurs sur le territoire de la CCCP est de 49%.

La collecte des biodéchets :

La CCCP s'est positionnée sur un appel à projet porté par l'ADEME :

« Généralisation du tri à la source des biodéchets sur la CC Celavu-Prunelli »

Dans ce cadre, outre la distribution de composteurs, une collecte des biodéchets auprès de professionnels a été mise en œuvre dès l'été 2023. En 6 mois, 12 tonnes de fermentescibles ont été collectés en régie.

pour l'année 2024, 28 tonnes ont ainsi été collectés.

En 2025, la mise en place progressive de la collecte en PâP sur la commune de Basteliccaccia ainsi que la collecte en PDR sur la totalité des communes ont permis d'augmenter le tonnage à 33 tonnes. Ainsi, près de 162 PDR équipés de bacs 120l dédiés avec serrure et une centaine de foyer ont été équipés.

La tournée de collecte des biodéchets avoisine les 100 km ; elle est déployée de la sorte :

Lundi: secteur Gravona

Mercredi : Basteliccaccia PâP et PDR

Mardi et vendredi : secteur Prunelli et professionnels (19)

Les moyens matériels de la collecte

Pour la collecte en bacs (OM et tri sélectif).

Marque	Immatriculation	Date de mise en circulation	Type véhicule	Capacité
Iveco	GH530JJ	04/07/2022	BOM	10m3
Renault	EE094LL	05/08/2016	BOM	12m3
Renault	HB-705-HY	13/01/2025	BOM	12m3
Renault	HB-714-HY	13/01/2025	BOM	10m3
Renault	FD753XW	21/02/2019	BOM	12m3
Isuzu	FZ420LT	26/05/2021	BOM	8m3
Iveco	FJ754RN	27/08/2019	Grue	
Iveco	GX79SWG	10/09/2003	BOM	9m3
Mitsubishi	HD-111-QK	22/05/2025	BOM	5m3
Mitsubishi	HE-399-WJ	25/07/2025	Laveuse	3 000l

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fonctionnement initial à partir de février 2023, un rendez-vous mensuel jusqu'en septembre 2023.

En raison du bon fonctionnement du dispositif et de la complémentarité avec la recyclerie solidaire d'Iniziativa, des dates supplémentaires ont alors été proposées à compter de fin 2023.

Pour l'année 2024, quatre passages mensuels (les 4 premiers mercredis du mois) ont été proposés aux administrés. Puis la fréquence s'étant stabilisée, les permanences sont depuis passées à deux fois par mois : 1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 14h.

En 2023, les tonnages collectés sur la recyclerie mobile représentent 22 T répartis sur différents flux.

Sur 2024, 12.80 T.

En 2025 12.80T.

Suite à des problèmes techniques (véhicule), la recyclerie mobile d'Ucciani n'a pu accueillir les administrés durant 3 mois (de septembre à novembre 2025), soit 6 journées.

La recyclerie solidaire en partenariat avec l'association d'insertion professionnelle Iniziativa, est également présente avec la recyclerie mobile du pont d'Ucciani.

Concernant le secteur Prunelli, elle se poursuit tous les 1ers samedi matin du mois sur le parking de la salle des fêtes de Bastelcaccia de 9h-12h. Ce sont près de 400 à 500kg par journée qui sont collectés sur les 10 permanences, soit 5T/an.

3- INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

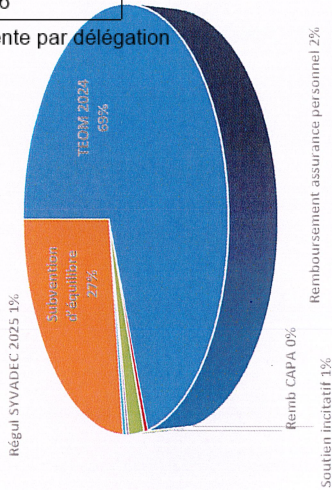
Pour l'autorité compétente par délégation



3. RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SPGD

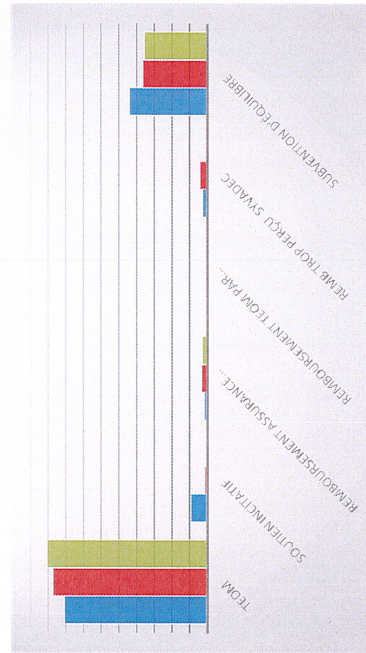
En 2025, le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 2 624 781,53 €

	2025
TEOM 2024	1 812 303,00 €
Soutien incitatif	14 509,00 €
Remboursement assurance personnel	61 055,21 €
Remboursement TEOM par CAPA	9 390,12 €
Régularisation Syvadecc2025	15 061,35 €
Subvention d'équilibre	712 462,85 €
	2 624 781,53 €



4. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SPGD

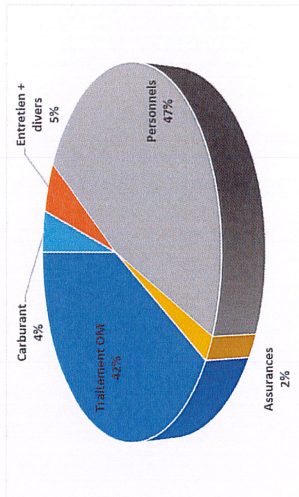
	2023	2024	2025
TEOM	1 612 252,00 €	1 744 783,00 €	1 812 303,00 €
Soutien incitatif	184 856,00 €	32 596,60 €	14 509,00 €
Remboursement assurance personnel	37 723,98 €	65 707,01 €	61 055,21 €
Remboursement TEOM par CAPA	8 384,00 €	0,00 €	9 390,12 €
Remb trop perçu SYVADEC	57 086,00 €	85 475,52 €	15 061,35 €
Subvention d'équilibre	879 149,90 €	728 517,55 €	712 462,85 €
	2 779 451,88 €	2 657 079,68 €	2 624 781,53 €



1. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2025, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 624 781,53 €

	2025
Carburant	109 689,29 €
Entretien + divers	129 647,80 €
Personnels	1 232 315,65 €
Assurances	51 473,79 €
Traitement OM	1 101 655,00 €
	2 624 781,53 €



2. EVOLUTION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU SPGD

	2023	2024	2025
Carburant	137 739,38 €	121 786,51 €	109 689,29 €
Entretien + divers+assurance	280 427,93 €	243 887,48 €	181 121,59 €
Personnels	1 102 864,85 €	1 214 851,69 €	1 232 315,65 €
Traitement OM	1 258 419,72 €	1 076 554,00 €	1 101 655,00 €
	2 779 451,88 €	2 657 079,68 €	2 624 781,53 €



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



1. RÉALISATIONS 2025

❖ BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR LA CCCP 2025

- Mise en place du plan d'action Biodéchets

2025 a vu la mise en place de la collecte des biodéchets en porte à porte.

- Etude d'optimisation du service de gestion des déchets

L'étude d'optimisation du Service Public de la Collecte des déchets s'est achevée fin 2025. Des modifications de tournées seront proposées en 2026.

- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés a été rédigé en concertation avec les partenaires territoriaux et régionaux : services de la CCCP, institutions (Syvadee, OEC, ...), associations, acteurs privés. Il sera mis en œuvre entre 2026 et 2031 selon 5 axes définis avec la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi :

*Axe 1 : réduire les biodéchets

*Axe 2 : être éco-responsable

*Axe 3 : promouvoir l'économie circulaire

*Axe 4 : mettre en place la redevance spéciale

*Axe 5 : renforcer la communication.

- Communiquer et sensibiliser

*Collecte des déchets alimentaires :

Réunions publiques sur 8 communes

Campagnes de communication : affichages, boîtages, réseaux sociaux

Création d'une nouvelle page "Les biodéchets" et publication d'articles sur le site internet (avril, juillet)

Animations écoles et aish : « Mme Trimica et Mme Tritutti »

Animations sur les foires

Publication dans le bulletin de la CCCP (U Nutziale di u Celavu Prunelli)

Publication dans le bulletin communal de Bocognano (I Nutizi di Bucugna)

*Incivilités, dépôts interdits, collecte des encombrants, dépôts en déchetterie :

Campagne réseaux sociaux

Mailing mairies

Affichage sur PDR

Panneaux digitaux (Bastelicaccia, Bocognano) :

*Recyclerie mobile solidaire :

Mailing mairies et Iniziativa

Réseaux sociaux

Panneaux digitaux

Banderole

4. POLITIQUE DEVELOPPEE PAR LA CC DU CELAVU-PRUNELLI EN MATIERE DE DECHETS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Améliorer les conditions de travail des agents du service

Un nouveaux marché relatif aux EPI sera lancé courant 2026

Communiquer et sensibiliser

- Rédaction et diffusion d'un bulletin trimestriel de la CCCP (4000 exemplaires).
- Stand de promotion et de sensibilisation lors des foires régionales (Bocognano, Bastelicaccia).
- Campagnes de communication :
 - Réseaux sociaux
 - Affichage sur les PDR
 - Boîtiage
 - Animation (école, crèches, ALSH, RPE)
 - Campagne mailing, SMS
- Mise à jour du site internet de la CCCP – Index « Gestion des déchets »
- Ateliers zéro déchet : fabriquer ses produits d'entretien et cosmétiques.
- Elaboration d'une stratégie de résorption des dépôts interdits : phase test de la photo-surveillance, identification des points noirs, proposition de signalétique et de communication

Semaine Européennes de Réduction des Déchets, Journées Nature Propre :

- Affichage
- Réseaux sociaux
- Article site internet

Améliorer les conditions de travail des agents du service

- Réception de 4 véhicules dédiés aux déchets ménagers :
- 2 BOM dédiés à la collecte du tri et des ordures ménagères résiduelles
 - 1 BOM dédié à la collecte des biodéchets
 - 1 laveuse de bacs

2. PROGRAMMATION POUR 2026

En 2026, la CCCP poursuivra ses actions de collecte et traitement des déchets. Elle travaillera particulièrement sur les points suivants :

- Suivi de la collecte en porte à porte sur la commune de Bastelicaccia (indicateurs quantitatifs et qualitatifs) et extension à de nouveaux secteurs.
- Soutenir le déploiement de la collecte des biodéchets auprès des particuliers en points de regroupement sur l'ensemble des communes.
- Déploiement de nouvelles bornes aériennes de tri 2026 : emballages, papiers, verres (insonorisées)
56 nouvelles bornes (20 verres, 19 emballages, 17 papiers), financées à 70% par l'éco-organisme CITEO, sont prévues pour remplacer, optimiser et créer des points d'apport volontaire sur toutes les communes. De volume supérieur aux bornes existantes, elles feront l'objet d'une signalétique harmonisée reprenant les codes couleurs et les consignes de tri. Chaque flux sera représenté par un personnage emblématique dessiné par un artiste du territoire. L'aménagement de nouvelles plateformes est prévu sur les points le nécessitant.

Etude d'optimisation du service de gestion des déchets

- Réduction de 30% du nombre de PDR.
- Tous les PDR en multi flux.
- Révision des circuits des tournées.
- Réduction des fréquence de collecte sur les OM en période creuse.

Les premières mesures seront mises en œuvre en 2026.

Etude pour la mise en œuvre de la redevance spéciale auprès des professionnels

L'étude sera lancée dès la rentrée de septembre 2026.

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Suivi du PLPDMA

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CONCLUSION

L'année 2025 témoigne de l'engagement continu de notre Communauté de Communes et de ses habitants en faveur de la transition écologique. Malgré une augmentation des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) de l'ordre de 3 % (+9% à l'échelle régionale), on constate une diminution régulière des déchets résiduels destinés à l'enfouissement depuis 5 ans.

En 2025, le service a su maintenir un niveau d'exigence élevé et une continuité de service pour l'ensemble des usagers du territoire.

Grâce aux efforts collectifs de tri et aux actions de sensibilisation menées sur le territoire, nous constatons une progression constante des performances de tri de la collecte des ménages en régie.

L'année a également été marquée par le déploiement réussi du tri à la source des biodéchets, une étape cruciale pour notre territoire.

Sur le plan financier, la maîtrise des coûts de gestion, est une priorité pour l'EPCL. Le taux de la TEOM n'a pas évolué depuis 2022 malgré l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Perspectives : L'exercice à venir sera guidé par la consolidation de ces résultats. Notre service se concentrera sur l'optimisation du service et sur l'étude concernant la mise en œuvre de la redevance spéciale.

La réduction à la source reste notre priorité absolue pour préserver à la fois notre environnement et le pouvoir d'achat de nos usagers.

Trouver le juste équilibre entre performance environnementale, qualité de service et maîtrise des coûts pour le contribuable restera le fil conducteur de notre action.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2026
Publication : 17/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

